

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 31 (1933)
Heft: 11

Vereinsnachrichten: Patentierung von Grundbuchgeometern = Géomètres du registre foncier diplômés

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'Etat Pitteloud, un amphitryon des plus aimables, n'a pas voulu nous laisser passer à Leytron, où l'Etat du Valais a créé un domaine viticole modèle, sans nous faire goûter les produits de ce vignoble, les caissettes de raisin nous ayant déjà précédé à Sion. Un chaleureux merci!

La journée du samedi a été consacrée, à part les affaires administratives, à l'étude de la formation des géomètres du registre foncier, question réglée, grâce à la persévérance de M. Baltensperger, à la satisfaction de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich et de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne. La formation du personnel auxiliaire est encore à l'étude, et cet objet trouvera une solution avec la réglementation fédérale des apprentissages.

La révision de l'ordonnance fédérale du 30 décembre 1924 sur les mensurations cadastrales est à l'ordre du jour. Il s'agit d'adjoindre à cet acte de nouveaux articles relatifs au droit d'auteur sur les œuvres cadastrales.

L'élaboration d'un tarif pour les travaux de bornage et de conservation sera prochainement préparé par les soins des autorités fédérales du cadastre et soumis à l'examen des géomètres cantonaux.

M. Härry, 1^{er} adjoint du directeur fédéral des mensurations cadastrales, communique à l'assemblée les expériences faites avec les plans cadastraux sur plaques d'aluminium. Ces expériences doivent être encore continuées; c'est le vœu de tous ceux qui sont appelés à utiliser et à conserver les mensurations cadastrales selon ce système.

La discussion qui a suivi a prouvé combien il y a encore de questions à examiner pour améliorer la science cadastrale et combien l'expérience de tous est nécessaire pour atteindre le but recherché.

Après deux journées très remplies, les autorités fédérales et cantonales de surveillance du cadastre se sont jointes aux géomètres suisses réunis aussi à Sion et ont ainsi eu l'occasion de fraterniser avec les ouvriers de la grande œuvre de la mensuration cadastrale suisse.

Un banquet de 180 couverts, agrémenté par la présence de nombreuses dames et demoiselles, termina cette réunion qui laissera aux participants de bons souvenirs et l'envie de ne point attendre 21 ans pour revenir dans cette terre hospitalière chantée par Paul de Chastonay.

Lausanne, 7 octobre 1933.

Le Secrétaire ad hoc: *G. H. Gilliard.*

Patentierung von Grundbuchgeometern. Géomètres du registre foncier diplômés.

Auf Grund der mit Erfolg bestandenen Prüfungen ist den nachfolgenden Herren das Patent als Grundbuchgeometer erteilt worden:

Ensuite d'examens subis avec succès, ont obtenu le diplôme fédéral de géomètre du registre foncier:

Burki Max, von Niederhünigen (Bern),
Grandchamp Pierre Edouard, de Chexbres,
Hofmann Hans Emil, von Elgg,
Klauser Otto, von Mogelsberg,
Schwank Johann Konrad, von Altnau.

Bern, den 6. Oktober 1933.

Berne, le 6 octobre 1933.

*Eidg. Justiz- und Polizeidepartement.
Département fédéral de justice et police.*